



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2189

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Relocalisation des réserves du musée de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2189**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Relocalisation des réserves du musée de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Conformément aux dispositions des articles 441-1 et 441-2 du code du patrimoine, les musées sont des institutions dont les missions sont de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections, de les rendre accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Aussi, à l'instar des autres Musées de France, le musée gallo-romain de Lyon-Fourvière n'expose qu'une partie de ses collections : un choix de présentation est effectué au sein de séries, rendant nécessaire la conservation des réserves, qui ne sont, elles, pas exposées au public.

La collection du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière est composée d'œuvres allant du Mésolithique (10 000 ans avant Jésus-Christ) pour les plus anciennes jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ pour les plus récentes. Les œuvres conservées en réserve ne diffèrent pas de celles qui sont exposées dans l'exposition permanente, elles figurent au même inventaire, de même que leur gestion est soumise aux mêmes dispositions réglementaires du code du patrimoine qui s'attachent à l'appellation "Musée de France".

Ainsi, veiller à l'intégrité et à la bonne conservation des collections, y compris celles qui sont en réserve, est une obligation pour préserver leur valeur patrimoniale : les collections actuellement en réserve et issues du fonds ancien font partie intégrante des "collections patrimoniales" du musée. Elles sont inscrites sur l'inventaire réglementaire et en assurer la conservation et la sécurité constitue une obligation réglementaire, qui conditionne le maintien de l'établissement au sein des Musées de France.

Il s'agit aussi de veiller à maîtriser les dépenses de restauration : veiller à la bonne santé des collections, par des opérations de conservation préventive, permet d'éviter de lourdes dépenses de restauration.

**II - Les objectifs du projet**

À ce jour, les collections du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière non exposées au public sont dispersées sur plusieurs sites :

- à l'intérieur-même du musée,
- dans l'enceinte du parc archéologique des théâtres antiques,
- sur le site du musée gallo-romain de Saint Romain en Gal,
- au sein du dépôt de fouilles municipales de Vienne.

Cette situation résulte à la fois de l'organisation antérieure de ce qu'était le pôle archéologique du Département du Rhône qui réunissait, jusqu'au 1er janvier 2015, les musées de Lyon et de Saint Romain en Gal, et de la nécessité, il y a une quinzaine d'années, de déplacer une partie des réserves situées dans le lapidaire pour disposer d'un espace d'expositions temporaires, non prévu lors de la conception du musée en 1975.

Les réserves du musée sont actuellement un lieu de stockage passif et ne permettent pas de répondre aux missions et objectifs du musée :

- conserver les collections dans des conditions convenables pour une transmission aux générations futures,
- étudier ces œuvres (rassembler, identifier, enregistrer) et en permettre un accès aisé aux chercheurs français et internationaux,
- assurer une gestion optimum pour faciliter les formes de diffusion (expositions, publications) et de présentation (permanente, temporaire, périodique),
- dissocier les espaces de réserves des circuits accessibles aux visiteurs dans un souci de sécurité des biens et des personnes.

Le musée poursuit aussi l'objectif complémentaire de libérer un espace afin de créer une nouvelle salle permanente dédiée à la navigation et aux produits transportés. Cette salle s'organiserait autour de l'exposition de la barque dite "Lyon Saint-Georges 4 (LSG4)", replacée dans son contexte topographique et archéologique. Pour mémoire, dans l'attente de l'aménagement d'un espace disponible au sein du musée, la Métropole s'acquitte d'un loyer annuel de 75 000 € auprès d'une société experte pour le stockage de la barque dans des conditions satisfaisantes d'hygrométrie.

Enfin, le projet de relocalisation des réserves du musée entre dans le cadre plus global de la réflexion engagée sur un rapprochement du musée avec le service archéologique de la Ville de Lyon, et d'une approche cohérente et concertée sur la question des réserves.

### III - Description du projet

L'objectif est de procéder au déplacement des réserves actuelles vers un local qui en permettra une meilleure conservation et valorisation.

L'espace ainsi libéré au sein du musée pourra alors être aménagé et devenir une salle d'exposition permanente, venant conforter l'offre et l'attractivité de celui-ci, permettant ainsi d'élargir et de renouveler les publics.

Un local industriel, propriété de la Métropole de Lyon, situé au 62, rue de Verdun à Villeurbanne et répondant aux besoins du musée et aux conditions de stockage, a été identifié pour accueillir ces collections.

Les collections du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière devant être déplacées sont :

- soit en pierre, pour la plupart funéraires, principalement calcaire ou marbre, avec de nombreux blocs portant des inscriptions (ou blocs épigraphiques),
- soit en céramique, la plupart en fragments conditionnés en caisses ou cartons,
- soit en métal (fer ou bronze plus rarement du plomb, fragmentaire et en cartons), notamment la collection de sarcophages en plomb du musée située dans la réserve lapidaire au niveau 1.

Cet ensemble représente plus de 600 blocs isolés représentant près de 400 tonnes à déplacer et des collections sur palettes au nombre de 600 pour un poids global de 150 tonnes rejoindraient ce nouveau site.

Des aménagements de premier niveau devront permettre l'accueil sur le nouveau site, et comprendront les opérations suivantes :

- réfection des réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux pluviales (y compris reprise des chéneaux),
- remise aux normes électriques,
- remise en état d'un espace sanitaire existant,
- réfection du portail d'entrée au site (portes sectionnelles),
- rustinage sur toiture amiantée.

La durée prévisionnelle du chantier est de 2 mois et demi pour un montant prévisionnel toutes dépenses incluses de 210 000 €.

Par ailleurs, l'importance en volume et en poids des blocs à transporter, de même que leur valeur historique, rend nécessaire le recours à une société experte en matière de manutention-levage pour le transport vers le nouveau site. Le coût estimé pour cette opération de manutention et transport est de 240 000 € TTC.

Il est ainsi proposé au Conseil de la Métropole l'individualisation partielle d'une autorisation de programme de 450 000 € permettant de procéder aux opérations d'aménagement du local visé et de déplacement des collections en réserve au sein du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière.

L'opération de déplacement s'étalera sur l'année 2018, son phasage devant tenir compte de la présence du festival des Nuits de Fourvière sur le site archéologique pour éviter une gêne mutuelle ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les opérations d'aménagement et de déménagement dans le cadre de la relocalisation des réserves du musée gallo-romain de Lyon-Fourvière.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P33 - Culture pour un montant de 450 000 € en dépenses au budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 210 000 € en 2017,

- 240 000 € en 2018,

sur l'opération n° 0P33O5306.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**